



Procès-verbal de la séance du Conseil général du 7 avril 2022, 20h00

Salle du Conseil général, Colombier

Ordre du jour

1. Bienvenue et appel
2. Communications du président
3. Procès-verbal de la séance du 24 février 2022
4. Nomination d'un membre à la Commission financière, en remplacement de M. Michel Vermot, démissionnaire
5. Rapport relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 606'000.- TTC relatif à l'aménagement de la route des Longues-Raies à Colombier
6. Rapport relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 1'650'000.- TTC pour le renouvellement des infrastructures souterraines et le réaménagement de surface des rues du Collège et de Prélaz
7. Rapport relatif à la faisabilité d'une fusion entre les communes de Boudry, Cortailod et Milvignes et à une demande de crédit de CHF 80'000.00 pour le financement de la suite du projet (étude opérationnelle)
8. M22-002 - Motion du groupe PLR - « Pour un Plan communal des Énergies et une stratégie énergétique à Milvignes élaborés conjointement entre l'exécutif et le législatif »
9. Interpellations et questions
10. Communications du Conseil communal
 - Information CANEP
 - Arrêté relatif à l'encouragement à l'utilisation des transports publics par les jeunes
11. Divers

1. Appel

L'appel fait constater la présence de 35 conseillers généraux :

Bärfuss Philippe, Bena Daniel, Bergqvist Johan, Bondallaz Stéphane, Bridel Christophe, Brüscheweiler Ivan, Burgat François, Buschini Gianni, Challandes Xavier, Chen Chien-Yu, Chenaux Jeremie-Gaetan, Donner Philippe Dubois Pierre-Alain, Ducommun Gabrielle, Egli Philippe, Ernst Jean-René, Etter Daniel, Godet Louis, Guillaume-Gentil-Henry Marianne, Gygi Robert, Jeanrenaud Yann, Künzi Jean-François, LaPray Vincent, Matter Marie-France, Meier Morgan, Mesnier-Villard Fabienne, Milhaud Duvernay Liza, Nicolescu Sandra, Pessina Jean-Marc, Platz Sarah, Schwab Fabian, Spacio Gemma, Steiner Christian, Steiner Olivier, Wuerth Nicolas, Zbinden Raphaël.

8 excusés : Aubron Marullaz Edith, Bärfuss Chloé, Hirter Jennifer, Jaquet G rory, Kisanga-Stacchetti Makiala, Seiler Alexandre, Steiner Anouk, Vermot Michel.

Membres du Conseil communal pr sents : Mmes Natacha Aubert, Roxane Kurowiak, Marl ne Lanthemann, Solange Platz Erard et M. Philippe DuPasquier.

La majorit  absolue est de : 18

Majorit  des 2/3 est de : 24

2. Communications du pr sident

M. Louis Godet (pr sident) fait lecture de la correspondance du collectif pour des stands de tir responsables.

3. Proc s-verbal de la s ance du 24 f vrier 2022

M. Louis Godet (pr sident) rappelle que pour l'adoption du PV, les remarques sont de pr f rence   faire par courriel   la Chancellerie, qui en donnera quittance. Il n'y a pas de remarques en pl num.

Le proc s-verbal est adopt    l'unanimit .

4. Nomination d'un membre   la Commission financi re, en remplacement de M. Michel Vermot, d missionnaire

M. Louis Godet (pr sident) demande s'il y a des propositions ?

M. Olivier Steiner (PLR). Le groupe PLR propose la candidature de M. Rapha l Zbinden.

M. Louis Godet (pr sident). M. Rapha l Zbinden est nomm    la Commission financi re.

5. Rapport relatif   une demande de cr dit d'engagement de CHF 606'000.- TTC relatif   l'am nagement de la route des Longues-Raies   Colombier

M. Morgan Meier (Commission d'urbanisme). La commission d'urbanisme a d battu concernant le cr dit d'engagement relatif   l'am nagement du chemin des Longues Raies   plusieurs reprises. Trois variantes nous ont  t  propos es et c'est effectivement la variante 3 qui a retenu notre attention. A savoir une mixit  v los/voitures conserv e, de nouvelles places de stationnement et la plantation d'arbres moins volumineux et donc moins dangereux pour l'autoroute. La commission a notamment propos  de mettre un  lot central provisoire - et non un  lot lat ral et d finitif - devant le man ge comme porte d'entr e de la zone 30km/h. Le but  tant d' viter des arr ts complets de circulation proches du carrefour des Ch zards et cet  lot provisoire permettra aussi d' tre plac  ult rieurement vraiment   l'endroit le plus pratique. Nous avons appr ci  l'option de mettre des coussins berlinois  troits r alis s en enrob s pour ralentir la circulation des voitures, mais non celle des v los : Dans l'ensemble, la commission de l'urbanisme a trouv  cette derni re proposition coh rente et il s'agira de garder cette

cohérence sur la suite du tronçon qui amènera des Longues Raies au port d'Auvernier. Nous pensons notamment qu'à cette fin il sera nécessaire d'acquérir la Route de l'Allée des Marronniers qui est pour le moment la propriété du service de la sécurité civile et militaire. Pour les raisons citées ci-dessus, la commission de l'urbanisme a accepté le projet à l'unanimité.

M. Stéphane Bondallaz (Commission financière). Concernant la demande de crédit de CHF 606'000.- TTC pour l'aménagement de la route des Longues-Raies à Colombier, la Commission a constaté que ce projet figure au plan des investissements pour le montant de CHF 550'000.- hors taxes, et que la prise en compte d'un renchérissement se justifie en regard de la situation économique actuelle. La demande de crédit a été préavisée favorablement à l'unanimité par la Commission.

M. Jeremie-Gaetan Chenaux (Commission technique). La commission technique consultée sur cette demande de crédit a accueilli favorablement le concept de coussin berlinois en lieu et place d'îlots et a approuvé la variante proposée à l'unanimité des membres présents.

M. Ivan Bruschiweiler (PS). Le groupe a pris connaissance du projet avec intérêt, notamment pour sa volonté de promouvoir la mobilité douce. Le groupe souhaite que la Commune s'approche du CPMB, si l'on doit introduire une taxe de parking, pour éviter de trop pénaliser des étudiants au budget serré, tout en trouvant des solutions autres que la voiture individuelle, lorsque c'est possible. La question des coussins berlinois et des difficultés posées au chasse-neige ont été écartés, car les jours d'enneigement, ici en plaine, deviennent de plus en plus rares. Le groupe rend donc un préavis favorable au projet, à l'unanimité.

Mme Gemma Spacio (PLR). Lors de la séance de groupe de lundi dernier, nous avons donc discuté de la demande de crédit d'engagement de CHF 606'000.- et le rapport y relatif. La discussion a notamment porté sur la prolongation d'itinéraire de la piste cyclable sur le long de l'Allées des Marronniers qui appartient effectivement au Canton et non pas à la commune. On sait que les discussions en cours avec le Canton semblent être constructives. La discussion a également porté sur l'importance de l'abattage des arbres présents sur ce tronçon et dont la distance avec l'autoroute pose effectivement problème à l'Office Fédéral des routes. La réflexion a aussi porté sur le régime de stationnement des nombreuses nouvelles places de parc qui vont être construites et autorisées. Le PLR a clairement indiqué qu'il est favorable à l'installation d'un horodateur. Par la suite, le projet a été accepté à l'unanimité des membres présents.

Mme Fabienne Mesnier-Villard (Vert'libéraux). Le groupe PVL acceptera le crédit d'engagement de CHF 606'000.- qui permettra de sécuriser la route des Longues Raies pour les cyclistes et de prolonger la piste cyclable.

M. Jean-Marc Pessina (Les Verts). Le groupe vert a étudié la demande de crédit d'engagement de CHF 606'000.- relatif à l'aménagement de la route des Longues-Raies à Colombier.

A l'instar de nos collègues socialistes, il nous est apparu important de prendre contact avec le CPMB pour connaître leur position concernant la régulation du stationnement des véhicules avec la pose éventuelle d'horodateurs.

Comment par exemple pourrait faire un étudiant pour payer une somme importante alors qu'il n'a pas la possibilité de se rendre à ses cours par les transports publics, car habitant dans un endroit mal desservi. Trouver une solution convenant au CPMB devrait être envisagée.

Par ailleurs l'unanimité s'est dégagée pour l'acceptation de la demande de crédit.

Soumise au vote, l'entrée en matière est acceptée par 34 voix pour et 1 abstention.

Soumis au vote l'arrêté, l'arrêté est accepté par 34 voix pour et 1 abstention.

6. Rapport relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 1'650'000.- TTC pour le renouvellement des infrastructures souterraines et le réaménagement de surface des rues du Collège et de Prélaz

Mme Roxane Kurowiak (Conseillère communale). Pour rappel les éléments déclencheurs sont entre autres, la conduite d'eau qui est vétuste, où une fuite d'eau potable majeure a eu lieu en 2018. Les réparations ont été faites dans l'urgence pour tenir 6 mois, le temps de demander un crédit au Conseil général. La priorisation financière aura repoussé cette demande à aujourd'hui, impliquant d'autres fuites et donc d'autres interventions ponctuelles. Le collecteur d'eau mixte a été trouvé en mauvais état lorsque les travaux ont été entrepris et il a fallu ajouter la nécessité de réaliser la mesure 4 du PGEE. C'est la raison pour laquelle nous sommes devant vous aujourd'hui. Ce crédit d'engagement était prévu au plan des investissements et le respecte. Seul le montant lié à l'éclairage public et à la chaussée est soumis au frein à l'endettement, soit environ 28% de la demande de crédit. Plus précisément CHF 470'000.- TTC.

Mme Marlène Lanthemann (Conseillère communale). Concernant l'aménagement de surface, celui-ci a suscité de nombreux débats au sein des commissions de l'urbanisme, mobilité et technique. Il n'y a pas moins de 8 variantes qui ont été proposées, soumises, discutées au sein de ces commissions et celle retenue vous est présentée ce soir. Au vu aussi des idées qui ont été émises dans ces différentes commissions et des discussions, au sujet des sens de circulation, vous préciser que le Conseil communal se penchera avec attention, sur ces sens de circulation et dans tout le quartier et proposera sans doute une phase test avant la mise en œuvre définitive des panneaux de signalisation.

M. Ivan Bruschiweiler (Commission technique). Je m'exprime pour deux commissions, tout d'abord la Commission technique. Ce projet a été discuté à deux reprises par la Commission technique, une première présentation de l'avant-projet, principalement sur plans, avait recueilli un préavis positif le 25 octobre 2021. Le projet finalisé n'a pu être présenté à la séance du 7 février et fut donc présenté le 21 mars, dans sa version définitive. Mettant de côté les problèmes de circulation, traités par une autre commission, la Commission technique a pris note des principaux éléments de cette réfection :

- Mise en séparatif de l'évacuation des eaux, subventionnée à 40% ;
- Recalibrages des conduites d'eau et pose d'une hydrante pour les pompiers en surface ;
- Révision de l'éclairage public ;
- Remplacement des conduites de gaz : soit totalement pour la rue du Prélaz, soit à la demande pour la rue du Collège, par Vitéos ;
- Remplacement de la batterie de distribution électrique rue du Prélaz, récupération de l'ancien réseau rue du Collège, par le Groupe E.

La Commission technique a regretté que le Groupe E, propriétaire du réseau, et dont la Commune n'est qu'un actionnaire très minoritaire, ne communique jamais sur le développement du réseau, notamment en rapport avec l'augmentation du photovoltaïque, et se contente de faire face aux besoins immédiats. Dans la discussion, la Commission technique a appris qu'Eli10 est déjà mandatée pour élaborer une conception globale du réseau.

Élément important, presque les trois quarts du crédit demandé sont autofinancés par les taxes, seuls CHF 470'000.- restent à charge de la Commune.

Un préavis favorable pour le projet a donc recueilli l'unanimité des voix de la Commission technique.

Je vous donne maintenant rapport de la discussion à la Commission d'urbanisme et de la mobilité. Ce réaménagement des rues et de la circulation a été présenté également à deux reprises devant la Commission d'urbanisme, une première fois sur plan le 22 février, puis, dans une version finalisée, le 15 mars. Les modifications de circulation proposées, à savoir inversion du sens unique dans la rue du Collège, qui passe à 20 km/h, cul-de-sac rue du Prélaz et création ainsi d'une vaste zone de rencontre incluant le chemin piétonnier des écoliers, ces mesures ont été approuvées, de même que les aménagements rendus nécessaires.

Par contre, la Commission d'urbanisme a fait une proposition qu'on peut qualifier de « voisinage » puisque le sens de circulation est inversé rue du Collège, la sécurité serait grandement améliorée en faisant passer toute la rue du Sentier en sens unique depuis la rue des Vernes, jusqu'au carrefour de la Gare, ce qui contribuerait à diminuer la gabegie qui règne autour du Collège des Vernes, à l'entrée et à la sortie des écoles. Seuls les usagers de la rue des Coteaux seraient désormais contraints de partir vers le haut sur une courte distance, sans grande perte de temps.

Au vote final, le crédit demandé pour tout ce projet est préavisé favorablement par la Commission d'urbanisme et c'est également à l'unanimité que la modification de circulation rue du Sentier est votée, en proposant d'ajouter cet élément particulier au projet global, puisqu'il n'a pratiquement aucun surcoût financier. Cette modification ne prendrait pas la forme d'un amendement, mais plutôt d'une recommandation par la Commission d'urbanisme au Conseil Communal, dans le cadre de ses prérogatives.

M. Stéphane Bondallaz (Commission financière). Concernant cette demande de CHF 1'650'000.- TTC pour le réaménagement de surface des rues du Collège et de Prélaz, la Commission a constaté que ce projet figure au plan des investissements pour un montant de CHF 1'470'000.-, sans toutefois comprendre les nouveaux aménagements prévus en surface. Des subventions cantonales estimées à CHF 185'000.-, ne sont justement pas prises en compte dans la demande de crédit qui nous est soumise.

La Commission a par ailleurs demandé que la transparence soit faite concernant le montant des honoraires notamment pour la direction des travaux. Elle a reçu à cet égard des informations complémentaires qui lui ont permis de constater que ces honoraires sont effectivement inférieurs aux CHF 150'000.- qui permettent, conformément à la loi sur les marchés publics, une attribution d'un mandat de gré à gré. La demande de crédit a été préavisée favorablement à l'unanimité par la Commission.

M. Robert Gygi (Vert'libéraux). Ce rapport de demande de crédit pour la zone rue de Collège, Prélaz a été étudié par le groupe PLV. Le PLV acceptera ce rapport, il est bien détaillé bien pensé et utile.

Trois thématiques ont spécialement donné des discussions. Les marquages du sens de circulation devraient être temporairement modifiés afin d'une part, de rassurer les habitants de cette zone du bien-fondé de ses changements et d'autre part, de s'assurer de leur adéquation.

La sortie de la rue des Vernes sur la rue du sentier a une visibilité réduite due au peu de dégagement et des haies et barrières existantes ; il faudra veiller à ce que la priorité de droite soit respectée et éventuellement mettre un ou des miroirs afin d'éviter des petits accrochages, ce tronçon est un endroit de passage très fréquenté et utile dans le centre du village.

Le point 6.1 Volet environnemental est très bien, mais on dit que le sable de l'enrobage des conduites devra provenir du lac. Il serait préférable de préciser « de la région », car le sable régional provient de carrières et du lac. Pour la couche de fondation de la chaussée, il est indiqué que des granulats naturels devront être utilisés, mais pourquoi pas des matériaux de recyclage si cela est possible, l'impact sur l'environnement est un peu meilleur.

Mme Sandra Nicolescu (PLR). Le groupe PLR a pris connaissance du rapport qui nous est soumis et analysé la demande de crédit qui en découle. Le renouvellement des infrastructures souterraines n'a pas suscité de débats particuliers, dans la mesure où ce type de demande de crédit est récurrent dans les objets à traiter par notre Conseil général. Le montant dévolu au réaménagement des surfaces n'a lui non plus pas été remis en cause. Par contre, plusieurs

élus ont regretté l'absence de références plus explicites au plan général de circulation et de parking. Les questions ont porté sur les raisons des choix opérés. Il est assez difficile de se rendre compte de leur implication sur le futur environnement qui se dessine. À la lumière des explications apportées par le Conseil communal, la situation est apparue plus compréhensible. Le souhait a tout de même été exprimé auprès du conseil communal pour obtenir une information plus régulière, tant sur le plan de circulation, que plus largement sur le PAL.

Le Conseil communal a émis quelques réserves, notamment sur plusieurs variantes ouvertes jusqu'aux choix finaux et la nécessité d'opérer par quartiers ou groupes de rues. Néanmoins, des éléments seront fournis au conseil général au fur et à mesure de l'évolution des projets. Ceci permettra également aux conseillers généraux de s'approprier ces points progressivement jusqu'au vote final des plans généraux. La demande de crédit a été acceptée à l'unanimité des membres présents, moins une abstention.

M. Jean-François Künzi (PS). Le Groupe PS a examiné, avec une attention particulière, cette demande de crédit d'engagement conséquente. Tout finit par s'user. Une collectivité publique se doit d'entretenir correctement toutes ses infrastructures. Ici, la demande peut se justifier d'autant plus qu'un projet immobilier important avec un garage souterrain accessible à l'aide d'un ascenseur - on espère qu'il sera réellement utilisé - va se concrétiser prochainement.

Permettez deux remarques adjacentes:

Nous souscrivons à la volonté du conseil communal de placer tout le secteur en « zone de rencontres » (20 km/h), mais nous l'incitons vivement à prolonger ladite zone sur la totalité du parcours emprunté par les écoliers - il y va de leur sécurité - entre le collège des Vernes et celui des Mûriers.

Nous avons entendu parler du souhait de voir la rue du Sentier mise à sens unique montant. Nous espérons bien que, avant toute prise de décision, on étudiera très sérieusement les conséquences que la réalisation de ce souhait pourrait avoir sur l'accroissement du trafic dans les petites rues du centre du village de Colombier.

Le Groupe PS soutiendra la demande de crédit pratiquement à l'unanimité, il manquait une voix.

M. Pierre-Alain Dubois (Les Verts). Les Vert-e-s saluent la qualité du rapport et plus particulièrement l'inclusion d'un chapitre environnemental. Nous avons eu quelques discussions concernant les différents aspects et nos questions ont trouvé réponse. La plantation d'un arbre au carrefour Collège Prélaz est une bonne solution qui permettra de réduire localement l'échauffement durant les journées d'été. Il aurait été souhaitable que la commission des travaux publics et des énergies et également celle de l'environnement, proposent de remplacer une partie du bitume de ce carrefour par une surface perméable, permettant d'abaisser localement la chaleur réfléchie, cette partie de ce carrefour n'étant pas utilisée pour le trafic. En effet, il sera difficile de maintenir le réchauffement climatique à 1,5% d'ici 2035. Il faut donc penser dès aujourd'hui à mettre en place des solutions qui permettront d'atténuer les effets de ce réchauffement partout où cela est possible. Serait-il encore possible de légèrement modifier le projet pour réduire la surface bitumée ?

Cependant l'ensemble de ce projet nous paraît nécessaire et utile. Les vert-e-s accepteront donc l'arrêté.

Soumise au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Soumis au vote, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

7. Rapport relatif à la faisabilité d'une fusion entre les communes de Boudry, Cortaillod et Milvignes et à une demande de crédit de CHF 80'000.00 pour le financement de la suite du projet (étude opérationnelle)

M. Philippe DuPasquier (Conseiller communal). Le rapport élaboré par la CIEF et présenté ce soir à votre autorité représente une étape importante dans le processus en cours relatif au projet de fusion entre les communes de Boudry, Cortaillod et Milvignes. En effet, le rapport de l'étude de faisabilité clôt une première étape, financée par les crédits de CHF 50'000.- votés par les 3 CG en 2020. Ce rapport vous a été présenté à Cort'Agora le jeudi 17 mars, tout comme le rapport politique, en support de la demande de crédit figurant à l'ordre du jour. Ce soir, nous vous demandons de voter la demande de crédit de CHF 80'000.-, crédit d'un montant total de CHF 240'000.-. Ce montant est destiné à couvrir le travail des consultants et de la chargée de communication qui accompagneront le projet jusqu'au vote de la population en novembre 2023 selon la planification actuelle. Cette étude opérationnelle apportera des réponses très concrètes à vos nombreuses interrogations, tout à fait légitimes par ailleurs :

- les prestations offertes par la nouvelle commune
- les modalités de mise en œuvre (organisation des services, répartition géographique, etc.)
- les moyens à engager (personnel, bâtiments, machines, etc.)
- le budget prévisionnel de la nouvelle commune

Vous le voyez, les éléments traités sont très concrets et vont apporter beaucoup de réponses à vos interrogations. Comme cela avait été demandé lors de l'octroi du mandat pour l'étude de faisabilité, cette deuxième étape fera l'objet d'un appel d'offres. Vous vous rappelez que votre autorité ne souhaitait pas donner un mandat pour l'ensemble du processus par crainte de recevoir un rapport positif, en faveur d'un projet de fusion, permettant aux consultants choisis d'avoir du travail pour l'ensemble du processus. Dans notre cas, le mandataire Compas Management a été clairement informé au début de 2021 que son mandat ne couvrait que la première étape. Les consultants susceptibles d'accompagner Boudry, Cortaillod et Milvignes dans ce processus ne sont toutefois pas nombreux en Suisse romande, on ne peut pas exclure à ce stade de poursuivre la collaboration avec le même bureau, mais sur la base d'un appel d'offres. Dans les processus de fusion, la communication joue un rôle clé. Plusieurs expériences passées ont malheureusement permis de souligner cette importance. C'est pour cette raison que la CIEF a décidé de s'entourer des services d'une chargée de communication, Mme Virginie Pilault, présente à Cort'Agora. Elle conseillera la Commission et le Bureau dans les prochains mois. Le Conseil communal veillera également à informer régulièrement le Conseil général dans le cadre des séances. Lors de certaines récentes séances de commission, ou de groupe en vue de la séance de ce soir, une demande a été faite de disposer d'un rapport intermédiaire au printemps 2023, avant que la convention de fusion elle-même soit finalisée et soumise au vote du CG en août 2023. En tant que membre du bureau de la CIEF, j'en ai parlé avec mes collègues du bureau. Nous étudions la meilleure façon de prendre en compte cette demande. Nous pourrions fournir un rapport d'information intermédiaire. Nous sommes en train d'étudier sous quelle forme ce rapport pourra être délivré à votre autorité. Comme cela avait été le cas pour la mise en place de notre commune fusionnée en 2012, un processus participatif vous permettra, tout comme à des personnes issues de la société civile, de participer à des ateliers. Je vous encourage à vous y inscrire le moment venu, et de pouvoir ainsi partager des informations et aussi servir de relais d'informations sur le projet de la fusion. Comme vous le savez, les CG des 3 communes se prononcent cette semaine sur cette demande de crédit. Votre vote est important pour la suite du processus. En effet, si une des 3 communes se prononce contre cette demande de crédit, tout le processus engagé s'arrêtera ce soir. En effet, je vous rappelle que le mandat donné aux 3 exécutifs est précis, c'est celui d'étudier une fusion entre les 3 communes de Boudry, Cortaillod et Milvignes, ce n'est pas un mandat pour étudier une fusion avec l'une ou l'autre des communes voisines. Le Conseil général de Cortaillod est réuni en ce moment en séance, avec cet objet à l'ordre du jour. Boudry s'est prononcée lundi soir par 27 voix en faveur et 3 voix contre.

Je vous rappelle que la CIEF a pris position lors de la préparation du rapport politique et que cette commission s'est prononcée en faveur de la poursuite du projet par 14 voix pour et une abstention.

M. Stéphane Bondallaz (Commission financière). La Commission a fait part des considérations suivantes:

- Premièrement, il est essentiel pour la Commune de Milvignes de disposer de chiffres, projections et perspectives financières fiables (coefficient d'impôt à prévoir, capacité d'investissement, budget prévisionnel), afin de pouvoir juger et décider en toute connaissance de cause de la faisabilité financière d'une éventuelle fusion;
- Deuxièmement, il est relevé l'emballage soudain de ce projet de fusion, qui laisse finalement peu de temps au législatif pour prendre connaissance des éléments en faveur de l'opportunité d'une fusion et de se déterminer sur la suite qu'il convient de lui donner.
- Troisièmement, le fait que l'étude opérationnelle ait pour objectif clairement affiché de produire une convention de fusion porte en soi le risque d'escamoter le débat politique du fait de la difficulté certaine pour le Conseil général de s'opposer en août 2023 à une convention de fusion établie et prête à être soumise aux citoyens, qui ont en définitive le dernier mot. Il manque selon la Commission une étape avant l'établissement de la convention de fusion, à savoir celle d'une étude opérationnelle établie et fournie aux représentants politiques dans un « timing » leur permettant de se déterminer en toute connaissance de cause et notamment au niveau financier quant à une éventuelle fusion, voire quant à d'autres alternatives que la fusion.

Finalement, Il est rappelé l'engagement selon lequel le mandataire chargé de la première étude sur l'opportunité d'une fusion ne devrait pas être chargé de la deuxième étude opérationnelle.

La demande de crédit est préavisée favorablement à l'unanimité par la Commission, avec une demande de prise en compte nécessaire d'une étape intermédiaire.

M. Ivan Brüsweiler (PS). Lors de notre séance du groupe socialiste pour discuter ce crédit, Marie-France Matter, à l'époque conseillère communale, a fait référence à cet enthousiasme qui régnait au moment de la fusion pour la création de Milvignes. Et par contraste, elle se plaignait d'une espèce d'atmosphère terne et légèrement triste qui règne dans ce projet de fusion. Je crois qu'il est important que si nous voulons nous lancer dans ce projet de fusion et vraiment y croire et devoir convaincre la population ce qui ne sera pas facile, il faudra avoir de solides arguments pour contrarier les inévitables grincheux qui vont voir les difficultés purement économiques de centimes additionnels qui varient en bien ou en mal et de coûts éventuellement supplémentaires induits par cette fusion. Il importe à mon avis d'avoir des projets communs, de les discuter, de les porter et d'essayer de voir ce que la fusion va nous apporter plutôt que de discuter purement économie, finance et difficultés purement techniques pour rejoindre une mairie un peu plus lointaine.

M. François Burgat (PLR). Le Groupe PLM Milvignes a pris connaissance du rapport relatif à la faisabilité d'une fusion. Le montant de la demande de crédit de CHF 80'000.- n'apporte pas de commentaires. Néanmoins, le Groupe est préoccupé par le fait que l'analyse de faisabilité n'ait pas suffisamment abouti au sujet des aspects financiers et fiscaux de la fusion, notamment la question du coefficient fiscal à futur, de la fortune nette après fusion ou encore de la capacité d'investissement de la commune après fusion. Le volet fiscal sera un élément clé de l'analyse considérant que Milvignes bénéficie aujourd'hui du coefficient fiscal le plus bas des trois communes avec des recettes assurées très largement par de bons contribuables personnes physique. Dans la même veine, il paraît essentiel que l'étude opérationnelle prenne en compte les aspects d'environnement dans le cadre d'une fusion envisagée. La création d'une commune réunissant Milvignes, Boudry et Cortaillod rassemblera une communauté d'environ

20'000 habitants à long terme. Selon notre expérience, les sujets qui doivent être traités par l'exécutif et/ou le législatif communal deviennent toujours plus complexes en raison des dispositions réglementaires en constante augmentation. Dans le contexte d'une future grande commune, le Groupe PLR Milvignes souhaite également que l'étude opérationnelle évalue le fonctionnement du corps législatif, comme du corps exécutif. Il s'agira notamment d'évaluer la charge de travail, le mode de fonctionnement (Conseil communal, commissions, Conseil général), la rémunération, le taux d'occupation et la définition des tâches des directions de services dans un souci d'efficacité, mais également de supervision. Les points énumérés plus haut doivent impérativement être portés à la connaissance du Conseil général de Milvignes de manière structurée dans le cadre de l'étude opérationnelle en temps et heure. Cela doit faire partie du cahier des charges dans le cadre de la désignation du mandataire qui conduira l'étude opérationnelle. Le groupe PLR Milvignes souligne sa ferme volonté d'inviter l'exécutif des trois communes à conditionner la désignation du mandataire en charge de l'étude opérationnelle aux exigences suivantes :

- La liste des points à traiter en lien avec le volet fiscal, le volet environnemental et le volet de fonctionnement des autorités sera partagée par le mandataire désigné avec le Conseil général des trois communes au début de l'étude opérationnelle.
- Les conclusions en rapport avec les volets précités seront partagées au moins quatre mois avant le Conseil général qui validera ou invalidera la convention de fusion.
- Le mandataire se tiendra à disposition pour prendre note des questions des Conseillers généraux et y répondre au moins un mois avant le Conseil général qui validera ou invalidera la convention de fusion.

Lors de sa séance de lundi dernier, le Groupe PLR Milvignes a préavisé favorablement le rapport moins une abstention et une opposition.

Mme Marianne Guillaume-Gentil Henry (PS). Le groupe socialiste a étudié le projet avec beaucoup d'attentions et ce dossier a suscité des discussions très nourries et intéressantes. Certains sont persuadés du bien-fondé de cette étude et voteront le crédit. D'autres ont plus d'interrogations et souhaiteraient une étape intermédiaire avec plus de détails pour pouvoir mieux se projeter dans ce dossier. Certains ont l'impression que s'ils votent ce soir le crédit, c'est un oui franc à la fusion alors qu'ils sont encore hésitants sur différents points.

Nous regrettons tous vivement que le dossier environnemental soit le grand absent de ce rapport. Plusieurs membres de notre groupe n'ont pas senti un enthousiasme débordant de la part des Conseillers communaux lors de la présentation du projet à Cort'Agora. Même si on nous a bien fait comprendre que les Conseillers communaux ont un devoir de réserve, un peu plus d'élan positif de leur part nous aiderait certainement à rêver d'un avenir plus joyeux à 3 communes.

Pour ces raisons, le groupe sera divisé et chacune et chacun votera selon son propre ressenti, en précisant bien que certaines abstentions ne signifient pas un non définitif à une éventuelle fusion.

M. Fabien Schwab (Les Verts). La fusion BCM est un projet d'une grande ampleur puisqu'il vise la création d'une commune de pas moins de près de 20'000 âmes. En d'autres termes, on deviendrait la troisième commune du canton, rien que ça. L'image d'Épinal d'une démarche de cette envergure serait de la voir porter par un groupe résolument convaincu d'un tel projet, cherchant à fédérer l'ensemble des parties prenantes autour. Cette émotion, cette conviction profonde, n'a toutefois pas transpiré lors de la présentation du rapport du 17 mars dernier. À la suite de cette réunion, les Verts ont pris connaissance avec intérêt de l'étude de faisabilité, le rapport de la CIEF, et de l'arrêté sur lequel nous sommes amenés à nous prononcer ce soir. Nous relevons que d'un côté l'arrêté demande simplement au Conseil général d'approuver les crédits nécessaires pour mener l'étude opérationnelle sur la fusion et que d'un autre côté, le rapport à l'accompagnant indique bien que la prise de position suivante du Conseil général et sur la convention de fusion. Le vote n'engage donc pas le Conseil général uniquement sur les montants de l'étude opérationnelle, mais bien sur le lancement d'une phase comprenant à la

fois sur l'étude opérationnelle et à l'élaboration de la convention de fusion. Ce grand pas en avant a fait l'objet de nombreuses discussions au sein des Verts, car la démarche demande implicitement un premier positionnement politique lors du vote de ce soir, alors qu'un des thèmes de sociétés clés n'a pas été traité en étude de faisabilité. En effet, le premier constat qui a été fait par les Verts, à la lecture du rapport, est l'absence des enjeux environnementaux dans l'étude de faisabilité, pourtant longue de 162 pages. Alors que le GIEC (groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) vient une fois de plus de tirer la sonnette d'alarme, quant à la nécessité de mettre en route la transition énergétique sans délai. Il est dès lors impossible de savoir à ce stade si la fusion sera bénéfique pour les 3 communes en termes de transition énergétique. Si l'arrêté venait à être accepté par le Conseil général ce soir, nous demandons que le volet environnemental soit pleinement intégré dans l'étude opérationnelle. Nous demandons également que l'étude s'articule autour des 3 piliers fondamentaux du développement durable :

- Le pilier environnemental pour lequel nous aimerions par exemple avoir une vision plus claire de la plus-value amenée par une éventuelle fusion sur la transition énergétique en termes de capacité d'investissement, d'évolution des compétences internes, de délai de mise en œuvre des politiques que nous avons déjà adopté pendant cette législature.
- Le pilier social, pour lequel nous aimerions connaître les bénéfices d'une fusion directe en termes de prestations sociales pour la population de Milvignes et la manière dont la commune fusionnée peut garantir une transition énergétique socialement équitable.
- Le pilier économique est bien évidemment une clé importante de tout ceci et constitue le 3ème pilier du développement durable pour lequel nous attendons des réponses sur les incidences réelles de la fusion en termes de budget de fonctionnement, de budget d'investissement et bien évidemment sur le coefficient d'impôt.

L'expérience des autres fusions des communes montre qu'il est important que cette démarche soit menée avec rigueur afin de ne pas créer des miroirs aux alouettes. Une connaissance fine de l'état de PGEE, du réseau électrique des routes, du patrimoine administratif et financier sont par exemple nécessaires pour évaluer précisément les investissements qui nous attendront avec la fusion. Si l'arrêté est adopté ce soir, nous demandons également que le planning de l'étude opérationnelle laisse le temps aux membres de la commission de fusion, d'assurer une coordination de qualité avec leurs groupes politiques, en particulier pour la phase de validation du cahier des charges et avant l'élaboration de la convention de fusion. Les Verts, vous l'aurez compris, ne sont pas satisfaits du travail effectué, ne souhaitent pas donner un blanc-seing à une convention de fusion, sans une étude plus approfondie, traitant bien évidemment des enjeux environnementaux, et ponctué de rendus politiques complets et réguliers. C'est pourquoi le groupe sera partagé lors du vote.

Mme Fabienne Mesnier-Villard (Vert'libéraux). Le groupe du PVL acceptera à l'unanimité le crédit de CHF 80'000.- permettant l'étude opérationnelle de la fusion. Certains membres du groupe souhaitent que les trois conseils généraux puissent se prononcer sur les aspects financiers et fiscaux avant de se prononcer sur une convention de fusion.

M. Jean-François Künzi (A titre personnel). Nous sommes encore ici une poignée à avoir vécu la fusion de Milvignes. Nous aurions bien voulu être des idéalistes et bâtir cette commune de Milvignes uniquement en se référant à des idéaux. Hors, je crois que le vote de la population est clair à ce point de vue, ce qui a déterminé le choix d'un certain nombre de concitoyens, c'est le coefficient fiscal. Donc nous n'échapperons pas à être plus clair sur les aspects financiers. Même si j'ai entendu mon collègue dire à la CIEF « Faites-nous rêver », oui certes j'aimerais bien pouvoir rêver, mais avant de pouvoir rêver, il faut peut-être être un peu pragmatique et puis je ne comprends pas un certain nombre de choses qui ont été dites ici. On veut une étape intermédiaire, mais quelle étape intermédiaire ? Elle est là l'étape intermédiaire, maintenant qu'on a vu les résultats de l'étude de faisabilité, on peut la critiquer ou pas, recourir à des algorithmes pour voir si c'est satisfaisant ou pas, ça c'est un point de

vue, une façon de faire peut-être, nous n'avons pas fait ça lorsque nous avons préparé la commune de Milvignes. Mais maintenant l'étape suivante, c'est de chiffrer un certain nombre de choses, je crois qu'il y a des choses qu'on doit savoir, on doit informer la population, parce qu'elle ne peut pas voter pour nos beaux yeux. Elle va voter en disant « est-ce que je paierai plus d'impôts ? Qu'est-ce que ça m'apporte à moi personnellement ? » On va voir la situation des bâtiments communaux, etc... Alors que moi, il y a 50 ans que j'habite Colombier, je ne sais pas combien de fois je suis allé au bureau communal en 50 ans, mais pas beaucoup, en tout cas, si ce n'est pour apporter le Vignolant, que je n'ai pas pu faire cette fois, mais le numéro 135 a paru, il doit être quelque part et j'espère que l'imprimeur a pu le livrer. Mais à part cela, je ne suis pas allé au bureau communal, ce n'est pas un point de crispation. Je compte sur vous chers collègues pour que et comme disaient certains, qui n'avance pas recule, là nous devons avancer et ne pas évoquer de mauvais prétextes. On a besoin d'obtenir des chiffres pour aller plus loin.

M. Jean-René Ernst (A titre personnel). Après avoir participé à la séance d'information à Cort'Agora, et lu l'étude de faisabilité, je me suis demandé si cette fusion est d'une part vraiment nécessaire et d'autre part s'il y avait urgence à la finaliser. Même si le contenu de ce rapport stratégique présente une vue très élargie de la situation des 3 communes, avec ses analyses multicritères, on sent bien que le critère financier est prédominant... Et qu'il faudra beaucoup de talents aux communicants pour faire accepter ce projet à la population, pour autant qu'il franchisse toutes les étapes parlementaires.

Personnellement, je me permettrai de vous soumettre 2 critères qui n'ont pas largement été traités dans le rapport, mais dont l'un a été effleuré lors de la séance d'information à Cort'agora et c'est le volet du personnel.

Tout d'abord le personnel administratif. Il a été dit que personne ne sera licencié ! C'est louable ! Cependant, dans ce genre d'opération, les auteurs du projet espèrent bien, généralement, qu'un certain nombre de personnes vont quitter la scène de leur propre gré pour pouvoir réaliser les économies d'échelle prévues ! On a aussi dit que des postes seraient créés, à voir...

Maintenant, je prends le personnel politique. En ce qui concerne notre assemblée, cette fusion conduira inmanquablement une réduction de 2/3 des engagements et des mandats politiques. Ce renoncement, fût-il au profit du bien commun, me laisse tout de même perplexe.

Ensuite, la question environnementale qui a été évoquée un certain nombre de fois. Aujourd'hui, pas de traces d'analyse de ce côté dans le rapport ! En résumé : Circulez ! Il n'y a rien à voir !

Probablement, comme pour beaucoup d'économistes les limites de la croissance ne semblent pas exister. Et pourtant ! Nous serons de plus en plus confrontés à des crises et des risques environnementaux auxquels il faudra faire face et qui auront des coûts.

Pourquoi ne pas s'y attaquer sérieusement à notre échelon communal ; par exemple dans le plan d'aménagement local où toutes les questions du bâti, de la mobilité devront être traitées très sérieusement. Si l'on ne le fait pas, ce n'est pas dans un plan élargi que l'on va régler ces problèmes. Et puis, il y a évidemment la stratégie énergétique dont on va parler tout à l'heure et qui est aussi très importante et qui mérite qu'on s'y attache.

Pour toutes ces raisons, il me semble utile de rester à la barre localement et de ne pas s'engager dans une aventure, que je considère comme une fuite en avant.

Soumise au vote, l'entrée en matière est acceptée par 28 voix pour, 5 voix contre et 2 abstentions.

Soumis au vote, l'arrêté est accepté par 23 voix pour, 6 voix contre et 6 abstentions.

M. Philippe DuPasquier (Conseiller communal).

J'ai le plaisir de vous annoncer que la commune de Cortaillod a également accepté cette demande de crédit par 31 voix pour, 3 voix contre et 5 abstentions.

8. M22-002 - Motion du groupe PLR - « Pour un Plan communal des Énergies et une stratégie énergétique à Milvignes élaborés conjointement entre l'exécutif et le législatif »

M. Olivier Steiner (PLR). La motion qui vous est soumise ce soir est le résultat d'une démarche du PLR Milvignes sur les thématiques à mettre en avant pour le développement et la bonne marche de notre commune. Cette motion sur la thématique de l'énergie fait suite à de nombreuses discussions et débats au sein du PLR Milvignes depuis plusieurs mois. Son principe a été longuement débattu au sein du Groupe et elle reprend des éléments que le PLR Milvignes désire impérativement voir traiter dans le cadre de l'élaboration du Plan Communal des Énergies exigé par le Canton, mais également dans le cadre plus large d'une stratégie énergétique de la commune.

En effet, la loi cantonale sur l'énergie exige de notre commune la mise en place d'un Plan Communal des Énergies, une démarche qui relève en fait principalement de l'aménagement du territoire. Cette loi prévoit en outre d'autres mesures comme l'exemplarité des bâtiments communaux ou encore la sensibilisation du public. Elle laisse cependant à notre commune une large place pour développer en propre, si j'ose dire, une stratégie énergétique communale.

Notre motion demande au Conseil communal de revenir auprès du Conseil général avec les trois éléments suivants :

- Une proposition pour démarrer rapidement l'élaboration de son Plan Communal des Énergies, d'une manière transparente et avec la collaboration active du législatif. Le Conseil communal est libre de proposer la meilleure méthode pour le faire.
- Une proposition pour développer un projet de stratégie énergétique, également avec la collaboration active du législatif.
- Un engagement à prendre en compte les éléments cités dans la motion pour l'établissement futur du Plan Communal des Énergies et du projet de stratégie énergétique

Pour que tout soit très clair, il n'est en aucun cas demandé de réaliser en moins d'une année un Plan Communal des Énergies, voire une stratégie énergétique. Nous voulons cependant, via cette motion, que le sujet soit empoigné de la manière la plus complète possible et en collaboration avec le législatif. Nous pensons en effet que pour un sujet aussi important que celui-ci, l'intégration du Conseil général à la démarche est essentielle. Le Conseil communal est libre de proposer la solution qui lui semble la meilleure pour y parvenir.

Je vous remercie de votre attention et vous encourage non seulement à accepter cette motion, mais également à prévoir de vous engager à participer, en tant que Conseiller ou Conseillère générale, à l'établissement du Plan Communal des Énergies comme du projet de stratégie énergétique de la Commune de Milvignes.

M. Louis Godet (président). Est-ce que ce le texte de cette motion est amendé ? S'il n'y a pas d'amendement, est-ce que cette motion est combattue ? Si ce n'est pas le cas, la motion est acceptée et renvoyée au Conseil communal pour examen et rapport au plus tard dans un délai d'un an.

9. Interpellations et questions

M. Christian Steiner (PLR). Le 24 février 2022, le Conseil communal nous a informés de la nouvelle identité visuelle de la commune, cependant si le terme investissement modeste a été prononcé cela ne nous donne pas le coût initial de la nouvelle visibilité qui va peser sur les finances communales. Compte tenu des différentes applications prévues à cet effet, le changement des logos sur les véhicules ou les vêtements existants font également partie des coûts initiaux. La décision de faire appel à une entreprise hors du canton a également surpris certains professionnels du secteur.

Mme Roxane Kurowiak (Conseillère communale). Petit rappel des raisons d'être du nouveau logo :

- Dynamiser une commune ayant réussi sa fusion : Les couleurs des 3 villages présentes sur notre emblème sont désormais complétées (10 ans plus tard) par une seule nouvelle couleur symbolisant notre terroir, ce qui nous rassemble jusque dans le nom : la vigne.
- Renforcer la cohésion administrative : le visuel permet d'uniformiser la ligne graphique des services communaux.
- Augmenter la visibilité de notre commune : améliorer sa communication externe en lui donnant une image forte.
- Inviter la population à mieux s'identifier à sa commune par une image plus actuelle.

Pour les appels d'offres, ont été sollicités, deux graphistes indépendants sur le territoire communal, l'École d'art de La Chaux-de-Fonds et l'agence Recto Verso, qui collabore avec la Commune depuis la fusion et, avant cela, avec la commune de Colombier. Si la graphiste de Recto Verso était domiciliée à Colombier, elle a effectivement déménagé hors canton depuis. La mise en concurrence a tenu compte des montants des offres reçues en regard des prestations fournies, ainsi que du projet de fusion en cours. La dépense devait donc être raisonnable. Faire appel à l'École d'art dans le cadre d'un concours limitait fortement les choix et la souplesse des décisions. L'implication d'un jury réduisait la liberté de choix. Le soutien graphique et administratif nécessaire pour la mise en application du logo n'était pas garanti. Les deux graphistes situés sur territoire communal présentaient une offre extrêmement onéreuse et incomplète pour l'un, complètement bradée et irréaliste pour l'autre. L'offre retenue, proposée par l'agence Recto Verso, était non seulement peu onéreuse, mais elle comprenait la présentation des projets, l'élaboration d'une charte graphique et le suivi de la mise en œuvre. La graphiste de Recto Verso, Mme Kumpli, présentait également l'avantage de bien connaître le terrain de l'institution publique, les attentes et les besoins. Les tarifs de cette graphiste indépendante et sa disponibilité permettent de travailler dans un esprit constructif en collaboration avec le personnel et le Conseil communal.

Les coûts effectifs à ce jour sont :

- Conception graphique : CHF : 3'231.-
- Maquette web : CHF 431.-
- Application logo pour goodies : CHF 323.-
- Milvignes Infos : CHF 646.-
- Autocollants véhicules : CHF 300.-

Total à ce jour, moins de CHF 5'000.-

Estimations et à prévoir :

- Adaptation site internet : env. CHF 2'500.-
- Enveloppes : coûts majorés de CHF 500.- par commande de 2000 enveloppes tenant compte de l'impression couleur
- Patch de la sécurité publique : non estimé encore
- Plaquettes bâtiments : non estimé encore
- Habits voirie : non estimé encore

L'implication du personnel communal qui a représenté env. 100 heures depuis la décision du Conseil communal jusqu'à ce jour : Établissement d'une charte typographique et graphique, demandes d'offres et comparatifs, PPT, communication interne/externe, communiqués, rapports, modification de tous les documents, suivi administratif, etc.). Et le travail est toujours en cours.

La mise en place est toutefois progressive. Point important : les stocks restants avec l'ancien logo (papier, enveloppes, habits, etc.) seront épuisés avant de nouvelles commandes. Le surcoût futur lié au nouveau visuel est essentiellement dû à l'impression couleur.

En conclusion, le Conseil communal a fait le choix d'une nouvelle image dynamique pour un montant raisonnable et sans battage médiatique, afin d'en limiter l'impact financier, compte tenu d'une potentielle fusion.

M. Louis Godet (président). Est-ce que l'interpellateur est satisfait de la réponse ?

M. Christian Steiner (PLR) oui, il est satisfait de la réponse

Mme Marianne Guillaume-Gentil Henry (PS). Le conseil communal peut-il nous donner des informations concernant les jardins familiaux ? Où sont-ils situés dans nos 3 villages? Sont-ils tous attribués? Existe-t-il une liste d'attente? Quels sont les critères pour se voir attribuer un jardin et quel est le prix de location par année?

Mme Natacha Aubert (Conseillère communale). Les jardins communaux sont situés à Bôle, à côté du cimetière, à Auvernier à plusieurs endroits, le Tombet, le Verger de la Cage, les ruelles, les Fontenettes et Beauregard, encore un petit bout aux Missions et à Colombier à la Saunerie. Ils sont tous attribués et oui il y a une liste d'attente, elle est de 12 personnes, nous ne prenons plus de nouveaux noms depuis 2020. Il faut être sur la liste et habiter Milvignes pour se voir attribuer un jardin et s'annoncer au service des bâtiments. Le prix de location varie de CHF 13.50 à CHF 188.- par année, pour un montant total encaissé de CHF 4'325.90 pour l'année 2021.

M. Louis Godet (président). Est-ce que l'interpellatrice est satisfaite de la réponse ?

Mme Marianne Guillaume-Gentil Henry (PS) se dit satisfaite de la réponse.

M. Pierre-Alain Dubois (Les Verts). Dans sa séance du 19 septembre 2019, le Conseil Général décidait de réduire le crédit pour l'assainissement et le renforcement du réseau électrique basse tension de la Rue des Epancheurs et pour la réfection de la place des Epancheurs à Auvernier du montant demandé pour la réfection de la place afin que cette réfection soit revue. La demande était de permettre que la place puisse devenir un lieu où se retrouver, qu'elle soit reverdie et contribue à la réduction de notre empreinte carbone.

Depuis, la crise du Covid a probablement ralenti l'étude d'autres options d'aménagement pour cette place. Où en est cette étude et est-ce qu'un nouvel aménagement nous sera soumis encore cette année ?

Mme Marlène Lanthemann (Conseillère communale). Effectivement, en 2019, nous avons en effet retiré de la demande de crédit l'aménagement de surface de la place des Epancheurs, puisqu'on avait proposé, en refaisant simplement l'enrobée et puis en réorganisant les places de parc, et puis on avait retiré la demande, en voyant les réactions des Conseillers généraux. En février de cette année, j'ai présenté un rapport au Conseil communal, basée sur les résultats de cette fameuse étude de stationnement et de mobilité dont on vous parle souvent et dont il nous a été réclamé de vous en informer davantage. Sur cette base-là, on a pris la décision au Conseil communal de pouvoir réaménager cette place en ayant la possibilité de réduire drastiquement le nombre de places de stationnement, puisque cela avait été identifié comme une possibilité réelle et l'étape suivante est de mandater un bureau pour nous faire un projet de réaménagement entier de cette place. Etant donné que la demande de crédit ne peut pas se faire avant l'année prochaine, on va procéder au marquage « temporaire ». Ainsi, les places seront marquées à nouveau, mais avec une largeur de 2m50, ce qui implique une diminution des places de stationnement. Cela habituera petit à petit les habitants du quartier à aller se parquer un peu plus loin.

M. Jean-François Künzi (PS). Lors de notre réunion du 24 février dernier, nous avons adopté le « Plan spécial équivalant à un permis de construire, sanction définitive, « L'Etang », à Colombier. Même si les médias en ont parlé, je ne suis pas certain que tout

le monde a bien compris les enjeux et les bouleversements considérables qu'il va fatalement entraîner.

Deux exemples:

- Il est implanté dans une zone desservie par des petites rues presque toutes complètement ou partiellement dépourvu de trottoir. Il pourrait parfaitement l'être à d'autres endroits.
- Le chemin public qui le desservira ne se situera pas dans le prolongement de la rue du Verger, contrairement à ce qu'on pourrait croire. Il faudra descendre pour y accéder. Un ascenseur extérieur est d'ailleurs prévu pour les personnes à mobilité réduite...

Même si des informations ont déjà été données sur la base d'un projet non encore abouti, mais c'était avant l'arrivée du Covid-19 et, évidemment, avant notre approbation du 24 février. Quand est-ce que votre autorité compte-t-elle réunir la population pour l'informer clairement sur ce à quoi elle doit s'attendre ?

J'attends votre réponse avec un grand intérêt. Merci !

M. Philippe DuPasquier (Conseiller communal). Une séance d'information a bien eu lieu en mars 2020, du temps du mandat de Mme Schaer. Donc, le projet a été présenté et l'exigence de présentation a été remplie dans ce contexte-là. Il n'était pas prévu d'autres séances d'information. Je vous renvoie aussi au rapport préparé par le bureau d'architecte - auquel vous avez eu accès en février - et qui est extrêmement complet et détaillé. En ce qui concerne les trottoirs et les accès, je n'ai pas tout le quartier, tous les trottoirs dans l'œil, mais comme ce projet est destiné à accueillir des appartements avec des encadrements et potentiellement des personnes à mobilités réduites, tout ce qui a été fait autour du projet, doit correspondre à des exigences définies. Pour le reste des trottoirs dans le quartier, il faudra qu'on se penche dessus ou si on passe comme ça été suggéré ce soir, pour certains quartiers en zone de rencontre avec 20km/h, les trottoirs ne sont plus exigés dans ce contexte-là, donc il faudra voir.

M. Jean-François Künzi (PS). Le marché qui se tient le jeudi matin, sur la place du Temple, a au moins un mérite: celui d'exister même si je trouve discutable l'emplacement retenu surtout souhaité par l'Association des Commerçants de Colombier dont une partie des membres a, aujourd'hui, cessé son activité.

Ce qui m'étonne, même si je suis content de voir de l'animation commerciale au centre du village, c'est de constater que des marchands ambulants puissent, eux, s'installer à proximité du Théâtre, le rôtiiseur de poulets, depuis longtemps non sans un certain nombre de péripéties, le vendredi matin et, maintenant, un boucher brévinçois, le mercredi et le samedi matin.

Comment justifiez-vous l'autorisation que vous avez bien dû leur accorder?

Mme Marlène Lanthemann (Conseillère communale). Le Conseil communal reçoit de nombreuses demandes, et dont le nombre est en augmentation. On a dans notre règlement une possibilité d'accueillir des cuisines ambulantes (des Food trucks). Le Conseil communal a défini un emplacement par village pour l'accueil de ces cuisines ambulantes ou de ces commerces. C'est le cas de la boucherie de la Brévine qui a fait une demande et on tient une planification, on ne voit pas de problèmes à le laisser venir le samedi matin, il avait demandé mercredi et samedi, mais il vient pour le moment uniquement le samedi matin. Pour rappel, il est pas en concurrence avec un commerce similaire depuis qu'il n'y a plus de boucheries sur le village de Colombier. De ce fait le Conseil communal ne voyait pas de problèmes d'accepter ce genre de demandes, mais sachant que l'endroit désigné pour Colombier est devant le Théâtre, il y a également une place à Auvernier et une place à Bôle. Les demandes devront être gérées au fur à mesure, s'il y a une deuxième, troisième, quatrième demande pour le samedi matin à Colombier, on devra dire non, puisque c'est cet emplacement qui est désigné. Je pense que cela ne fait pas concurrence avec le marché du jeudi matin, ce serait impossible au niveau de la place, de le mettre à cet endroit-là dans le carrefour.

10. Communications du Conseil communal

Mme Roxane Kurowiak (Conseillère communale). Pour ceux qui ne connaissent pas CANEP, c'est le syndicat intercommunal en charge de l'évacuation des eaux usées et des eaux claires entre les villages de Corcelles-Cormondrèche, Peseux et Auvernier.

Le 1^{er} janvier 2021, la Ville de Neuchâtel fusionnait Corcelles–Cormondrèche, Peseux et Valangin. Dès lors une décision a été prise de dissoudre le syndicat CANEP qui n'avait plus lieu d'être et qui pourrait être remplacé par une convention entre les communes de Neuchâtel et Milvignes. Le 23 mars 2022, la convention est signée par la commune de Milvignes, le 4 avril 2022 par la commune de Neuchâtel et la prochaine étape sera la réunion du syndicat dans le but d'officialiser sa dissolution au profit de cette convention

De quoi parle cette convention ? La reprise de la dette au prorata des habitants raccordés, soit 82% pour la Commune de Neuchâtel, représentant CHF 283'903.- et 18% pour la Commune de Milvignes, soit CHF 64'097.-.

La Commune de Milvignes devient propriétaire du réseau, car le réseau se situe sur le village d'Auvernier. La Commune de Milvignes facturera environ 82% (montant revu chaque année) de l'entretien du réseau à la Commune de Neuchâtel, puisque pour 50% de ce 82%, c'est le nombre d'habitants raccordés aux installations qui compte et pour le 50% restant, c'est le volume d'eau consommée par les habitants raccordés qui compte. Donc il y a en moyenne 82% des habitants raccordés qui sont sur la commune du nouveau Neuchâtel qui se déverse chez nous (Milvignes) et en moyenne, actuellement, 82% de l'eau qui vient de Neuchâtel et qui finit sur Auvernier. Pourquoi on a fait ce 50/50 ? Parce que sur le territoire d'Auvernier, on ne pourra pas mettre en place de grandes entreprises consommatrices d'eau. Par contre, sur le territoire de Neuchâtel, rien n'empêche d'installer de grandes entreprises consommatrices d'eau, mais qui ne représenterait que très peu d'habitants raccordés. Donc le volume est tout autant important que le nombre d'habitants raccordés.

M. Philippe DuPasquier (Conseiller communal). Lors du dernier Conseil général, j'ai promis que le point relatif à l'arrêté pour l'encouragement à l'utilisation des transports publics par les jeunes serait traité lors de cette séance. Voici les explications que je dois vous donner.

La première est que pour pouvoir prendre les mesures nécessaires, un arrêté du Conseil communal suffit. Il n'est donc pas nécessaire d'en préparer un afin qu'il soit soumis à votre vote.

Aujourd'hui, l'arrêté est prêt, son contenu est très simple. Ce qui est en cours, c'est de régler les aspects pratiques avec l'administration, afin de suivre le même processus que l'arrêté subventionnant les transports publics pour les adultes. Il faut toutefois déterminer de façon précise comment ils seront distribués, comment ils seront remboursés par les entreprises de transport, quel est le cercle des bénéficiaires, comment évaluer les cas qui seront soumis. Le début de la discussion s'est orienté sur l'abonnement « Onde verte » 2 zones, mais très vite, on a vu qu'il fallait proposer le même montant aux étudiants qui feraient des courses sur d'autres lieux d'études (arc lémanique, Jura, etc.). Il faut donc envisager tous ces cas de figure et les avoir préparés pour ne pas se retrouver devant un point d'interrogation et ne pas pouvoir répondre à une demande qui soit légitime ou non. La date de mise en pratique de cet arrêté a été fixée au 1^{er} mai, qui est la même date de départ de l'arrêté qui règle les subventions pour les adultes.

M. Philippe DuPasquier (Conseiller communal). Le Conseil communal a pris la décision de vous adresser à chaque séance du Conseil général des nouvelles concernant la fusion et la révision du Plan d'aménagement local (PAL). Pour ce dernier point, notre mandataire principal est le bureau RWB. Celui-ci a rencontré ces dernières semaines les autres bureaux avec qui nous travaillons, à savoir Chiste&Gygax pour les aspects « mobilité », y compris les résultats issus du Projet-Modèle et le bureau Biotec pour les aspects « nature et paysage ».

RWB a intégré ces aspects dans le projet de territoire, dont nous allons étudier une version révisée lundi prochain lors de la Commission PAL avec les commissaires.

Le Comité technique (Copil de la révision) dans sa séance de mardi dernier a commencé à se pencher sur les changements à envisager au niveau du plan d'affectation des zones sur le territoire communal, celles propices à un développement urbanistique, comme p.ex. autour du pôle de gare de Colombier, et celles qui le sont moins. Nous avons ainsi commencé une 2^{ème} étape dans le processus de révision, en faisant un premier zoom.

Mme Solange Platz Erard (Conseillère communale). Concernant l'Ukraine, nous vous informons que nous avons 20 élèves qui ont été scolarisés dans le cercle de Cescole et principalement sur la commune de Milvignes qui semblait très généreuse dans l'accueil pour le moment privé. Ce sont des personnes qui ont été accueillies directement dans des familles et dont les enfants peuvent être scolarisés. L'école fait un immense effort que j'aimerais vous partager, en accueillant chaque famille individuellement pour préparer les enfants à l'entrée dans la classe, et quand je suis arrivée à la salle des maîtres cette semaine, j'ai pour la première fois vu des grands imagés ukrainiens avec des icônes pour l'accueil des enfants. Autre information concernant l'accueil des réfugiées que l'on a eu aujourd'hui, c'est que, comme le centre de Boudry a quelque peine à gérer l'afflux - comme tous les centres fédéraux -, ils vont ouvrir un deuxième centre à Planeyse dans la salle de sport de l'armée et ceci permettra de fluidifier un petit peu les arrivées. Les gens resteront entre 1 et 3 jours au maximum et ils vont mettre des lits dans la salle de sport et faire l'accueil sur place avant de les répartir. Cela devrait rentrer en fonction après Pâques.

Mme Solange Platz Erard (Conseillère communale). Je vous rappelle la torrée à laquelle vous êtes conviés le 3 juin. On partira de Bôle en fin d'après-midi et je pense qu'on ira faire une torrée à la Pierre du Mont-Boudry. Notez bien cette date qui sera un moment sympathique de rencontre autour d'un feu.

11. Divers

M. Xavier Challandes (Les Verts). Après avoir servi pendant quelques années diverses institutions politiques, il est temps pour moi de disparaître. C'est donc ma dernière séance de CG et j'ai eu un énorme plaisir à siéger en votre compagnie et je vous souhaite une bonne suite.

M. Louis Godet (président). La parole n'étant plus demandée, je lève la séance et vous remercie pour la bonne tenue des débats.

La séance est levée à 21h34

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le président : Le secrétaire :

L. Godet

J. Bergqvist